

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA  
CAISSE DE PRÉVOYANCE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE**

---

Bruxelles, le 26 mai 2018

Jacques-André SCHNEIDER, Président du Conseil de Fondation, ouvre l'Assemblée Générale et présente les membres du Conseil de Fondation. Il constate que les bénéficiaires ont été convoqués statutairement et que l'Assemblée est donc valablement constituée et apte à délibérer.

<u>Bénéficiaires présents</u>	:	21
<u>Procurations attribuées</u>	:	70
<u>Procurations non attribuées</u>	:	0

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé. Il est convenu que le point « 4.3. Présentation du rapport de gestion » sera traité à l'arrivée des gestionnaires.

Il est rappelé que les élections se font à la majorité des voix émises.

**2. DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE ET DES SCRUTATEURS**

Jacqueline VICARIO-LOCCI, Directrice, est désignée comme secrétaire, étant entendu qu'elle n'effectuera qu'un relevé des décisions et non un compte rendu analytique.

Madame CORNEY Alison et Madame GRUSELLE Karin sont nommées scrutateurs.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**4. RAPPORT ADMINISTRATIF DU CONSEIL DE FONDATION**

**4.1 Présentation générale du rapport administratif de l'exercice 2017**

Le Président présente le rapport administratif relatif à l'exercice 2017.

## 4.2 Bilan de l'exercice 2017

Le Président commente tout d'abord le bilan de l'exercice 2017.

Il rappelle que le Conseil de Fondation a continué de mettre l'accent sur le renforcement du dialogue avec la nouvelle génération d'interprètes pour l'encourager à rejoindre la CPIC, en poursuivant la distribution de la brochure de présentation de la Caisse et en renforçant le contact avec les écoles d'interprétation. En 2018, la brochure a été actualisée.

Il se réjouit, d'ailleurs, d'une présence plus marquée que lors des assemblées précédentes de jeunes interprètes et les remercie de leur participation.

Il souligne l'**enjeu d'une épargne régulière**, sur la base tant de contributions que de versements personnels, **et investie sur le long terme dans la prévoyance professionnelle**. L'exemple chiffré introduit sur le site Internet de la CPIC montre que **l'épargne régulière est récompensée à terme au moment de la retraite, message devant encourager les jeunes interprètes à adhérer à la CPIC dès leur premier contrat. Voir le lien <http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>**

Il rappelle que durant les années où les bénéficiaires ne reçoivent pas de contributions, le sociétariat CPIC est maintenu et le capital continue de fructifier. Les bénéficiaires peuvent en tout temps verser des apports personnels jusqu'à CHF 40'000.- ou Euros 40'000.- par an pour augmenter leur épargne retraite. Il est possible de consulter le site Internet de la CPIC concernant la constitution de son avoir de prévoyance et la procédure à suivre pour effectuer des versements personnels : <http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>

L'année 2017 a été une bonne année sur le plan des rendements des portefeuilles. Les segments « A », « B » et « C » se sont comportés en ligne avec les marchés. Le segment croissance en euros (A) et le segment croissance en francs suisses (C) ont respectivement bien et très bien progressé. Le segment conservateur en euros (B) est resté stable.

Ces résultats, ainsi que ceux des autres années valident l'approche de la CPIC. La Caisse attribue à ses bénéficiaires l'intégralité de ses résultats après déduction d'un taux de frais modeste. **Les bénéficiaires profitent ainsi d'une gestion prudente, équilibrée et diversifiée.** Même si parfois il y a eu des années difficiles pour les rendements, comme l'année 2008, les bénéficiaires ont toujours vu leur avoir progresser sur le long terme (voir le site Internet [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch) sous « Gestion financière », « Performance des parts »).

L'Assemblée Générale de 2017 a accepté que la convocation aux assemblées générales soit envoyée par voie électronique, ceci dans un souci écologique et de baisse des coûts administratifs. Ainsi, le premier envoi sans support papier a eu lieu lors de la convocation à l'Assemblée Générale 2018. Toutes les informations relatives aux assemblées générales continuent à être disponibles sur le site Internet.

Il saisit ensuite l'occasion pour faire le bilan sur le système de rentes entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2004 et conclu avec les Rentes Genevoises, institution de droit public à but non lucratif servant des rentes viagères garanties par l'Etat de Genève, proposant un tarif collectif équilibré.

Les bénéficiaires ayant l'âge terme peuvent, en effet, entre 60 et 70 ans, décider de convertir tout ou partie de leur capital en **rente de retraite** simple ou avec réversion en faveur du conjoint ou, à défaut, du partenaire conventionnel.

Ils peuvent également convertir, entre 60 et 69 ans, de 30% à 50% de leur capital en une **rente de retraite partielle immédiate** à condition de continuer une activité

professionnelle réduite pour une durée minimale d'une année civile. Cette rente peut être simple ou avec réversion en faveur du conjoint ou, à défaut, du partenaire conventionnel. Les bénéficiaires qui optent pour une rente partielle immédiate demeurent des bénéficiaires actifs. Ils doivent remplir une déclaration sur l'honneur concernant la réduction de leur activité professionnelle entre 30% et 50%.

Les rentes sont servies en francs suisses ou en euros et revalorisées, selon un calcul propre à chaque monnaie, les années impaires pour autant qu'elles aient été versées depuis un an au moins et qu'il y ait des réserves suffisantes.

En 2017, un montant de EUR 2'303'000.- a été investi pour 7 **rentes de retraite**, dont une avec réversion et un montant de CHF 1'178'600.- a été investi pour 3 rentes.

Aucun contrat de rente n'a été revalorisé même s'il s'agissait d'une année impaire en raison de réserves insuffisantes.

**Depuis l'introduction du système de rente en francs suisses en 2004 et de rentes en euros en 2008 à l'année 2017\*:**

-un montant total de EUR 24'078'984.- a été investi en rentes depuis 11 ans pour 96 rentiers;

-un montant total de CHF 11'270'788.- a été investi en rentes depuis 14 ans pour 31 rentiers.

On observe la tendance à l'augmentation des rentes en euros puisque la grande majorité des bénéficiaires est domiciliée en zone euro.

Finalement, il communique la décision du réassureur, les Rentes Genevoises, de suspendre le service d'une des trois prestations de rentes, à savoir les rentes futures en francs suisses, en raison de la faiblesse extrême des taux d'intérêts suisses. Dans les conditions actuelles, le blocage d'un taux d'intérêt très faible voir négatif sur une ou plusieurs années, démarche irréversible, pourrait désavantager les bénéficiaires si les taux d'intérêt devaient augmenter à moyen terme. Il est donc plus avantageux de souscrire à une rente de retraite immédiate en euros ou en francs suisses.

\*Ces décomptes de rente tiennent compte de toutes les rentes servies jusqu'au 31 décembre 2017, y compris les rentes partielles immédiates de bénéficiaires actifs ne faisant pas partie des statistiques des membres sortis de la CPIC.

L'Assemblée Générale ayant lieu à Bruxelles, le Président informe les bénéficiaires domiciliés en Belgique de la modification de la Convention de Double Imposition (CDI) entre la Suisse et la Belgique entrée en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et dont les formalités concrètes d'application ont été communiquées à la CPIC à la fin du mois de janvier 2018.

Il rappelle que la plupart des Etats des pays de domicile des bénéficiaires ont conclu des CDI avec la Suisse dont le but est d'éviter la double imposition. La nouvelle CDI entre la Suisse et la Belgique prévoit désormais que le capital et la rente d'un bénéficiaire d'une institution de prévoyance domiciliée en Suisse sont imposés en Suisse ; il n'y a donc plus d'imposition en Belgique.

Il rappelle que la CPIC, pas les bénéficiaires, est exonérée fiscalement en Suisse. La non application des directives de l'Etat suisse en matière fiscale conduirait à la perte de l'exonération fiscale ce qui n'est pas dans l'intérêt des bénéficiaires.

Pour terminer, il précise encore qu'en plus de deux réunions du Conseil de Fondation in corpore, les Membres du Comité de gestion ainsi que le Président se sont réunis à diverses reprises pour examiner les questions inhérentes à la gestion financière et administrative de la Caisse.

Il a répondu aux questions des bénéficiaires lors de son intervention ci-dessus.

### 4.3 Présentation du rapport de gestion de fortune

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Théodore ECONOMOU et Monsieur Olivier BLUCHE (représentants de Lombard Odier & Cie SA Genève) et Monsieur René EXENBERGER et Monsieur Julien FULOP (représentants de Vontobel Asset Management SA, Zurich).

Pour plus d'informations les bénéficiaires sont invités à lire le rapport de gestion 2017 dont il n'est pas donné lecture.

#### 4.3.1 Intervention de Monsieur Théodore ECONOMOU: rétrospective de 2017 à avril 2018

L'année 2017 peut être résumée par un seul mot « optimisme ». La croissance mondiale a été synchrone et durable.

A l'inverse, dès la fin du mois de janvier 2018 les marchés ont réagi fortement à l'environnement économique et géopolitique marqué notamment par le resserrement monétaire aux Etats-Unis et en Europe, la hausse du prix du pétrole, la hausse du dollar américain ayant pour corollaire le ralentissement de croissance dans les pays émergents, la résurgence de mouvements populistes, la guerre commerciale initiée par les Etats-Unis, le conflit entre la Corée du Nord et les Etats-Unis, les problèmes au Moyen-Orient. Concrètement, au début de l'année 2018, tous les actifs performant moins bien qu'en 2017 à l'exception des investissements alternatifs: l'immobilier suisse reste solide mais subit l'effet de change dû à la revalorisation de l'euro face à toutes les autres monnaies, les matières premières ont déjà enregistré des performances à la hausse et les hedge funds ont des performances contrastées.

Malgré cet environnement plus difficile en 2018, les portefeuilles de la CPIC absorbent bien les secousses.

#### 4.3.2 Intervention de Monsieur Olivier BLUCHE: revue des performances 2017-2018

Monsieur Olivier BLUCHE passe en revue la performance des portefeuilles de la CPIC.

Le portefeuille croissance en euros (A) a connu une performance de EUR + 4.84% en 2017, supérieure à celle des années 2015 et 2016. En 2018 la performance au 30 avril 2018 est légèrement inférieure à 0% toutefois, la performance cumulée sur les 16 derniers mois est de l'ordre de EUR + 4%.

Le portefeuille conservateur en euros (B) a bénéficié depuis plus de 8 ans d'une performance toujours positive. En 2017, celle-ci a été légèrement négative alors qu'en début d'année 2018 elle est légèrement positive.

Le portefeuille croissance en francs suisses (C) a été en 2017 de CHF + 6.49% alors qu'au 30 avril 2018, elle est légèrement négative. Cependant, la performance cumulée sur les 16 derniers mois est de l'ordre de CHF + 6%.

Il commente ensuite la performance des parts A et B de 2005 à 2018. La performance cumulée sur ces années peut s'exprimer comme suit : pour 100 euros investis en 2005 dans les portefeuilles A et B, les bénéficiaires de la CPIC ont obtenu au 30 avril 2018 176 euros et 105 euros respectivement. Dans les années 2008, 2013, 2015 et 2018, années plus volatiles, cette performance a subi des corrections.

#### 4.3.3 Présentation de Monsieur Oliver BLUCHE d'un exemple d'investissement progressif dans le segment conservateur (voir sur le site Internet : [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch), chapitre Segment conservateur en euros).

Le Président rappelle tout d'abord que le segment conservateur a été introduit en janvier 2005 dans le but de permettre aux bénéficiaires de 55 ans et plus qui le souhaitent d'y investir tout ou partie de leur capital. Placé uniquement en obligations et instruments à revenu fixe, il vise le maintien approprié du capital nominal en limitant fortement la volatilité avec une espérance de rendement moindre à moyen et long terme.

Monsieur Oliver BLUCHE met en évidence l'intérêt d'un investissement progressif dans le segment conservateur en euros (B) sous l'angle de la mesure du risque encouru. Ainsi, il ressort que lors de périodes de crise, comme celle de février 2016, le bénéficiaire qui avait investi dans le Segment B à ce moment-là subit une perte de cours (non réalisée s'il n'est pas sorti de la Caisse à cette période) bien plus petite que le bénéficiaire qui n'y avait pas investi.

#### **4.3.4 Intervention de Monsieur René EXENBERGER et Monsieur Théodore ECONOMOU: stratégie d'investissement par classe d'actifs compte-tenu de l'environnement économique difficile de l'année 2018**

##### Portefeuille croissance en euros (A)

Monsieur René EXENBERGER explique la stratégie d'investissement par classe d'actifs compte-tenu d'une **gestion active classique (recherche d'un rendement à long terme tout en équilibrant les risques)**. En 2018, les décisions qui ont été prises sont les suivantes: limitation maximale des liquidités en raison de taux d'intérêts négatifs en Suisse, sous-pondération des obligations, surpondération des actions, légère surpondération des matières premières et surpondération de l'immobilier.

Monsieur Théodore ECONOMOU explique la stratégie d'investissement par classe d'actifs compte-tenu d'une gestion de **budget risque (recherche de minimisation des risques tout en assurant un rendement)**. En 2018, les décisions qui ont été prises sont les suivantes: investissement à raison d'un tiers respectivement dans les obligations (essentiellement les obligations d'entreprise), les actions et les actifs alternatifs (augmentation des fonds climatiques et éthiques).

On constate ainsi que la diversification des investissements se fait à la fois par le type de gestion, ce qui permet une complémentarité dans l'absorption des chocs économiques et la répercussion de la performance, et le choix des actifs.

##### Portefeuille conservateur en euros (B)

Monsieur Théodore ECONOMOU explique que la diversification se fait par le choix d'obligations dont le rendement est élevé avec un niveau de risque tolérable.

##### Portefeuille croissance en francs suisses (C)

Monsieur Théodore ECONOMOU confirme que l'approche est similaire à la gestion budget de risque du portefeuille croissance en euros (A). Il subsiste toutefois une difficulté supplémentaire qui est celle d'investir en francs suisses, monnaie structurellement à la hausse, ce qui rend plus difficile la sélection d'actifs à rendement.

#### **4.3.5 Intervention de Monsieur Olivier BLUCHE: mise en œuvre des critères de développement durable pour Lombard Odier**

Monsieur Olivier BLUCHE rappelle pour la banque Lombard Odier & Cie SA, Genève, que la mise en œuvre des critères de développement durable s'opère à trois niveaux: exclusion systématique de certains secteurs économiques (armes controversées, matières premières essentielles à l'alimentation de base...), comité d'investissement responsable au sein de la banque avec partenariat avec des sociétés spécialisées dans le domaine de l'investissement durable, sélection de titres et de fonds de placement correspondant aux critères de développement durable. L'ensemble de la masse sous gestion est analysée selon les critères éthiques. Par exemple, 29% des placements sont labellisés comme investissements socialement responsables et les 7 principaux fonds de pension dans lesquels investit la banque sont gérés à 70% de manière éthique.

Monsieur Julien FULOP confirme que pour la banque Vontobel Asset Management AG SA, Zürich, la mise en application des critères de développement durables est similaire à celle de la banque Lombard Odier & Cie SA, Genève. Les critères minimaux de développement durables sont aussi appliqués à l'ensemble du capital sous gestion.

Les fonds de placement, à titre d'exemple, sont à plus de 60% labellisés "développement durable".

Le Président ajoute que, grâce à la sensibilité des interprètes à l'investissement durable depuis de nombreuses années ainsi qu'au développement de la réflexion sur ces questions dans les banques, la politique des gérants de fortune de la CPIC intègre de façon de plus en plus active les critères d'investissement durable dans le choix des investissements.

#### **4.3.6 Intervention de Monsieur Julien FULOP: perspectives**

Monsieur Julien FULOP explique que les indicateurs économiques font craindre la résurgence de nombreuses incertitudes: ralentissement économique, inflation, protectionnisme, auxquels s'ajoutent les risques géopolitiques.

#### **Les gestionnaires ont répondu aux questions posées par les bénéficiaires lors de leurs présentations respectives.**

Le Président remercie Monsieur Théodore ECONOMOU et Monsieur Olivier BLUCHE ainsi que Monsieur René EXENBERGER et Monsieur Julien FULOP du travail effectué au cours de l'exercice et de leur présence à l'Assemblée.

#### **4.4 Présentation des comptes 2017**

En 2017, les dépenses réalisées ont été les suivantes.

1. Les dépenses réalisées au titre des **frais généraux directs** se sont élevées à EUR 719'806.54, soit **0.26%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2017. Les frais ont diminué grâce aux efforts du secrétariat et de l'utilisation de nouvelles technologies de l'information.
2. Les droits de garde et frais bancaires étaient de EUR 199'540.20, soit **0.07%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2017.
3. La commission de gestion des deux banques de la CPIC était de EUR 361'605.45, soit **0.13%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2017.
4. La commission de gestion négociée à un taux préférentiel sur certains véhicules de placement collectif était de EUR 199'397.63, soit **0.07%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2017.

Le montant total des **frais de gestion de fortune directs** (postes 2, 3 et 4 ci-dessus) est de EUR 760'543.28, soit **0.27%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2017.

Le montant total des **frais de gestion de fortune indirects** (frais « total expense ratio » ou frais TER) a été d'EUR 1'147'737.00, soit **0.42 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12. 2017.

Par conséquent, le **montant total des frais de la gestion de fortune directs et indirects** (postes 2 à 4 ci-dessus, plus TER) représente **0.69 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2017.

Quant aux **dépenses totales de la CPIC** (postes 1, 2, 3 et 4 cités, plus frais TER), elles représentent **0.95 %** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2017.

### Remarque

Le taux de **0.95 %** est entièrement transparent et couvre l'ensemble des prestations fournies sans but lucratif par la CPIC en faveur de ses bénéficiaires. Il se trouve, de toute évidence, dans la fourchette basse par comparaison avec les taux de frais - bien plus élevés- habituellement pratiqués par d'autres acteurs du marché.

La CPIC continue de suivre attentivement et régulièrement les frais de gestion directs et indirects qui lui sont facturés en veillant à ce que les tarifs des prestataires bancaires soient en lien avec la fortune totale sous gestion.

### **4.5 Présentation du rapport de l'Organe de révision**

Il n'est pas donné lecture du rapport de l'Organe de révision. Le Président propose à l'Assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2017.

L'Assemblée prend acte du rapport établi par PricewaterhouseCoopers SA et approuve les comptes de l'exercice 2017.

### **5. DÉCHARGE DU CONSEIL DE FONDATION**

L'Assemblée donne décharge au Conseil de Fondation de sa gestion pour l'exercice écoulé.

### **6. PRÉVISIONS DES DÉPENSES DIRECTES ET INDIRECTES 2018**

L'objectif du Conseil de Fondation est de l'ordre de 0.95%\* du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2017, sauf en cas de chute des marchés.

Indépendamment de l'évolution des marchés, le nombre de personnes partant à la retraite augmente. Cela a pour conséquence des retraits immédiats de capitaux de prévoyance qui seront compensés uniquement à terme par la croissance des capitaux de prévoyance constitués par les nouveaux bénéficiaires.

Le Président souligne que grâce à la bonne performance des portefeuilles de la CPIC la fortune totale de la CPIC a jusqu'à présent continué sa progression malgré le phénomène démographique.

\*Voir explications au point 4.

### **7. RADIATION DES BÉNÉFICIAIRES**

Le Conseil de Fondation propose à l'Assemblée Générale de radier de la liste des bénéficiaires de la Caisse Mesdames ARSIC Nebojsa et MACINSKA Magdalena qui, depuis leur adhésion il y a plus de 5 ans, n'ont jamais versé ou fait verser de contributions, ou qui n'ont sur leur compte individuel CPIC qu'un montant minime (moins de 3 parts).

Il est entendu que ces interprètes peuvent en tout temps réintégrer la CPIC (cf. Art. 10 des Statuts) à la condition de verser un capital au moins égal à celui touché lors de leur sortie.

## **8. ÉLECTIONS AU CONSEIL DE FONDATION**

L'élection se fait à la majorité des voix émises.

Les bénéficiaires sont appelés à élire le Président, et trois membres, représentants des bénéficiaires. Jacques-André SCHNEIDER se représente au poste de Président, et Anne-Marie ARBAJI-SFEIR, Dominique BAZ et Agnès PERROT sont candidates à un nouveau mandat.

La circulaire d'appel à candidatures a été envoyée par voie électronique le **30 janvier 2018** à tous les bénéficiaires. Aucun acte de candidature écrit n'a cependant été reçu au secrétariat pour la date-limite prévue, à savoir le 15 mars 2018.

Jacques-André SCHNEIDER est réélu Président par acclamation. Anne-Marie ARBAJI-SFEIR, Dominique BAZ et Agnès PERROT sont réélues par acclamation.

## **9. NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION**

Le mandat de l'Organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, est reconduit pour une année.

## **10. PROPOSITIONS ÉVENTUELLES DES BÉNÉFICIAIRES – DIVERS**

### **Suggestions des bénéficiaires**

Aucune suggestion.

### **Suite donnée aux suggestions des bénéficiaires lors de l'AG 2017**

Aucune suggestion n'avait été formulée en 2017.

Finalement, le Président, au nom du Conseil de Fondation, remercie chaleureusement le secrétariat de la CPIC pour sa précieuse et efficace collaboration. **Il remercie en particulier Madame Monique PARATTE, qui après plus de 13 années au service de la Caisse prendra sa retraite à la fin du mois de juillet 2018. Il lui souhaite une longue et heureuse retraite.**

Il remercie également les bénéficiaires de leur participation active aux débats.

Avant de clore la séance, le Président adresse ses remerciements à qui a obligeamment mis une salle à la disposition de l'Assemblée Générale de la CPIC. Il remercie également les bénéficiaires présents de leur participation active aux débats.

Jacques-André SCHNEIDER  
Président du Conseil de Fondation

Jacqueline VICARIO-LOCCI  
Procès-verbaliste

### **RAPPEL AUX BÉNÉFICIAIRES**

- SI VOUS CHANGEZ D'ADRESSE OU DE NOM, VEUILLEZ BIEN L'INDIQUER SANS RETARD AU SECRETARIAT
- SI VOUS CHANGEZ D'ADRESSE E-MAIL, VEUILLEZ BIEN L'INDIQUER SANS RETARD AU SECRETARIAT
- SI VOUS AVEZ SOUSCRIT A DES ASSURANCES « A » ET/OU « B », MERCI DE VEILLER A CE QUE VOTRE COMPTE INDIVIDUEL SOIT SUFFISAMMENT PROVISIONNE POUR COUVRIR LE MONTANT DES PRIMES ANNUELLES PRELEVEES AUTOMATIQUEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER POUR L'ASSURANCE B ET AU 1<sup>ER</sup> JUILLET POUR L'ASSURANCE A, FAUTE DE QUOI LA CPIC SERA OBLIGEE D'ANNULER VOS ASSURANCES
- N'OUBLIEZ PAS D'ACTUALISER VOS CLAUSES BENEFICIAIRES
- NOUS VOUS RAPPELONS QUE L'AGE TERME DE SORTIE OBLIGATOIRE DE LA CPIC EST FIXE A 70 ANS : PENSEZ A CHOISIR LA PRESTATION EN RENTE ET/OU CAPITAL A L'AVANCE
- Rappel : l'ADRESSE E-MAIL DE LA CPIC EST [cpic@cpic.ch](mailto:cpic@cpic.ch)
- Rappel : le SITE INTERNET DE LA CPIC EST [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch)
- CONSERVEZ LES RELEVES TRIMESTRIELS ENVOYES PAR LA CPIC EN TANT QUE JUSTIFICATIFS DE VOTRE AVOIR AUPRES DE LA CAISSE
- PENSEZ A PARLER DE LA CPIC AUX NOUVEAUX INTERPRETES QUI N'ONT PAS ENCORE FAIT DE CHOIX EN MATIERE DE PREVOYANCE PROFESSIONNELLE !

### **SOUSCRIPTION AU SEGMENT CONSERVATEUR EN EURO**

Si vous avez entre 55 et 70 ans, vous pouvez, si vous le souhaitez, investir tout ou partie de votre capital dans le segment conservateur en euro. Pour un transfert de capital au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le secrétariat de la CPIC doit recevoir votre formulaire de souscription au plus tard le 30 novembre 2018. Vous trouverez sur notre site l'information nécessaire au sujet du portefeuille conservateur en euro ainsi que le formulaire de souscription téléchargeable.

### **SOUSCRIPTION AU SEGMENT CROISSANCE EN FRANCS SUISSES**

Si vous le souhaitez et quel que soit votre âge, vous pouvez investir tout ou partie de votre capital dans le segment croissance en francs suisses. Pour un transfert de capital au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le secrétariat de la CPIC doit recevoir votre formulaire de souscription au plus tard le 30 novembre 2018. Vous trouverez sur notre site l'information nécessaire au sujet du portefeuille croissance en francs suisses ainsi que le formulaire de souscription téléchargeable.